

Des jonctions et Lyndia  
Nouvelle pétition

~~Ex-offi. capitain.~~ 1890 f.  
~~M. de Guillot aîné.~~

de p.

181

à  
L'Empereur

Maximilien et Charles confèrent  
sur la nouvelle demande à l'Empereur  
avec plus de réflexion sur les pétitions que vous  
me avez chargés de vous rédiger, avec plus de courage



~~Je crois que ce serait~~  
~~peut-être employer inutilement notre temps et~~  
ce serait même abuser du droit de pétition, attendu que nous  
avons éprouvé les nouvelles dans l'époque  
ou nous étions <sup>non seulement</sup> dans les libertés de  
notre droit, la loi sur les conseils de prud'hommes  
était <sup>il y avait</sup> ~~étendue~~ <sup>de la</sup> ~~à~~ <sup>notre</sup> ~~la~~ <sup>partir</sup> ~~de~~ <sup>du</sup> ~~la~~ <sup>gouvernement</sup> ~~sur~~ <sup>nos</sup> ~~nos~~  
quelque a été discuté et sanctionné par le  
pouvoir de l'état ~~notre~~ <sup>vous</sup> ~~doivent~~ <sup>vous</sup>  
conformer ~~seront~~ <sup>vous</sup> ~~qui~~ <sup>ont</sup> ~~signé~~ <sup>signé</sup> les pétitions  
qui se trouvent ainsi: quelque soit la décision de son  
Majesté, le Souverain déclarant d'avance ~~qu'il~~ <sup>qu'il</sup> s'en  
rapporter avec tout le respect et la confiance qu'inspire  
l'honneur de la providence.

Mais vous ~~tenez~~ <sup>tenez</sup> par une supplique à la Chambre  
de commerce ~~par~~ <sup>par</sup> que la loi a conféré à ~~ce~~ <sup>ce</sup> ~~comité~~  
~~constitue~~ <sup>constitue</sup> le droit de statuer sur <sup>la</sup> ~~la~~ <sup>question</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~services~~  
~~de~~ <sup>de</sup> ~~services~~ <sup>de</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~statuer~~ <sup>sur</sup> ~~la~~ <sup>la</sup> ~~nécessité~~ <sup>de</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~établir~~  
de nouvelles conseils de prud'hommes.

— 40.  
 — 100.  
 040.  
 —  
 180

1° — 140. f  
 2 — 20

120.

1° — 040. f — ~~140. f~~ état documentaire  
 2 — 140. pour s'établir  
 3° — 020 — pour deux —  
 4 — 100 — pour la fin du mobile et la fin du Coyer  
 5 — 100 — pour un an de Coyer  
 —  
 400.

Cher M. Bouvardel  
 rue de la Bourse, 11.

Monsieur Charrier

Membre du Conseil des Prud' hommes  
 rue

Lyon.